

Normaliser le système d'évaluation pour améliorer la formation en traduction

*(Cas d'études: Textes traduits du français vers
l'arabe - FLT-URS¹)*

Dr. Hamad bin Ibrahim Al-Traif

Professeur Adjoint

Département de la Langue Française et de la Traduction

Faculté des Langues et de la Traduction

Université du Roi Saoud à Riyad

Résumé:

Les spécialistes utilisent le terme «évaluation des traductions» pour désigner la démarche qui, d'un côté, vise à juger la qualité de la traduction selon des critères fixes pour mesurer le niveau de réussite ou d'échec et montrer les points forts et les points faibles des traducteurs, et d'un autre côté, à relever méthodiquement les différents types de fautes et de maladresses en se basant sur des barèmes de correction et des grilles d'évaluation leur permettant de juger et de noter les différentes compétences du traducteur.

L'objectif de cette recherche est de présenter une proposition concernant l'apprentissage de la traduction à travers l'unification des instruments d'évaluation des travaux traduits en milieu didactique et académique. Pour atteindre cet objectif, nous avons opté pour le système unifié d'annotation des copies à l'E.S.I.T (École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs, Université Sorbonne Nouvelle), en tant que modèle de référence nous permettant d'élaborer à notre tour une grille d'évaluation et de

¹. Faculté des Langues et de Traduction - Université du Roi Saoud à Riyad - Royaume d'Arabie Saoudite.

notation susceptible d'intégrer différents modèles d'évaluation et traitant les différents types de textes à traduire, dans des différents environnements et pour diverses fins.

Il s'agit en fait d'une tentative de répondre à des besoins académiques, éducatifs et professionnels afin de parvenir, dans les différentes institutions académiques ou professionnelles, à établir un système d'évaluation clair, pertinent et crédible des travaux traduits. Un système d'évaluation unifié bénéfique aussi bien aux institutions académiques qu'aux employeurs de traducteurs exigeant des tests d'admission pour la sélection de candidats postulant aux postes de traducteurs et interprètes.

Mots clés:

Évaluation, Formation en traduction, Modalités d'évaluation, Système unifié, Correction des fautes, Notation d'évaluation, Annotation des copies, Traduction professionnelle.

Normaliser le système d'évaluation pour améliorer la formation en traduction
(Cas d'études: Textes traduits du français vers l'arabe - FLT-URS)

Dr. Hamad bin Ibrahim Al-Traif

مجلة وادي النيل للدراسات والبحوث الإنسانية والاجتماعية والتربوية (مجلة علمية محكمة)

**Unifying the Evaluation System for a better
Training in Translation**
(*Case studies: Texts translated from French to
Arabic- COLT-KSU²*)

Dr. Hamad bin Ibrahim Al-Traif

French Language and Translation Department

College of Languages and Translation at King Saud University in
Riyadh - (COLT-KSU)

Abstract:

Translation specialists use the term “translation evaluation” to refer to a dual-purpose approach: judging the quality of the learner’s translation according to predetermined criteria, and systematically identifying the different categories of translation errors. Translation evaluation is carried out according to rubrics and scales developed and used by leading translation schools. However, in the absence of a unified system for evaluating the work of learners, the College of Languages and Translation (COLT) is at pains to achieve the prerequisite learning objectives for quality translation training that meets international education and translation standards.

In order to optimize training and learning at COLT, therefore, this research advocates the implementation of unified assessment methods, such as those used by ESIT (The Superior School of Interpreters and Translators, Sorbonne Nouvelle-Paris III

². College of Languages and Translation (COLT) - King Saud University (KSU) - Riyadh, Kingdom of Saudi Arabia.

University). For this purpose, ESIT's unified system of paper annotations and grading criteria is analyzed so as to adapt them to the profile of COLT trainee translators and to meet their needs for quality training.

Keywords: Error marking scale; evaluation; paper annotation; professional translation; translation assessment methods; unified system.

توحيد نظام التقييم لتحسين التدريب على الترجمة

(دراسة الحالة: نصوص مترجمة من الفرنسية إلى العربية)

د. حمد بن إبراهيم الطريف

الأستاذ المساعد- كلية اللغات والترجمة قسم اللغة الفرنسية والترجمة

جامعة الملك سعود- الرياض

ملخص البحث:

يستخدم المتخصصون في الترجمة مصطلح "تقييم الترجمة" للإشارة إلى نهج ثنائي الغرض: الحكم على جودة ترجمة المتعلم وفقاً لمعايير محددة مسبقاً، وتحديد الفئات المختلفة لأخطاء الترجمة بشكل منهجي. يتم تقييم الترجمة وفقاً لنماذج التقييم والمقاييس التي تم تطويرها واستخدامها من قبل مدارس الترجمة الرائدة. ومع ذلك، في ظل عدم وجود نظام موحد لتقييم عمل المتدربين على الترجمة، فإن كلية اللغات والترجمة (COLT) تسعى جاهدةً لتحقيق أهداف التعلم الأساسية الجيدة للتدريب على الترجمة والتي تلبى معايير التعليم والتدريب على الترجمة وفق معايير المدارس العليا العالمية.

من أجل تحسين التدريب والتعلم في COLT، يدعو هذا البحث إلى تنفيذ أساليب التقييم الموحدة، مثل تلك المستخدمة من قبل المدرسة العليا للمترجمين الفوريين والتحريرين ESIT، جامعة السوربون Nouvelle-Paris III. ولهذا الغرض، يتم تحليل نظام الـ (ESIT) الموحد للتقييمات وتلك التوضيحية على ورقة الإجابة والترجمة ومعايير الدرجات من أجل تطويعها وتطبيقها لاحقاً كنموذج تقييم عمل المترجمين المتدربين في COLT ولتلبية احتياجاتهم من التدريب الجيد. **الكلمات الرئيسية:** تقييم الترجمة؛ نظام التقييم والدرجات؛ ترجمة احترافية؛ طرق تقييم الترجمة؛ نظام تقييم موحد.

Introduction

L'enseignement de la traduction se veut un enseignement spécialisé à vocation professionnelle. Il propose de former des traducteurs spécialisés pour le marché de travail. Or, la problématique qui se pose à ce niveau est que cet enseignement académique est plutôt un simple apprentissage de langue à travers la traduction. À ce stade, la traduction est utilisée comme support d'enseignement et comme alibi justifiant l'enseignement des langues étrangères afin de placer les diplômés sur le marché de travail et leur trouver une débouchée lucrative, une raison d'existence et une légitimité économique.

Ce paradoxe se reflète donc au niveau de l'évaluation. Supposée servir de pierre angulaire dans le processus de formation en traduction spécialisée, comme le veut l'objectif même de l'enseignement, l'évaluation se trouve confrontée aux problèmes basiques du simple apprentissage des langues étrangères. Dans un tel contexte, l'évaluation se limite à une simple activité jugeant les compétences linguistiques des apprenants. Nonobstant, la formation en traduction spécialisée requiert un système d'évaluation visant le renforcement des capacités et compétences des futurs traducteurs sur les plans linguistique et culturel. Dans notre univers académique, l'évaluation ne peut satisfaire à cette prétention, car les apprenants, maîtrisant peu ou prou leur langue maternelle, sont en fait en train d'apprendre une langue étrangère, et leurs enseignants les jugent en fait dans cette perspective, quoi qu'ils se disent le contraire. Dans les prochaines lignes, nous tenterons de décortiquer cette situation problématique pour voir de près, comment on pourra évaluer, grâce à un seul système, à la fois les compétences linguistiques, extralinguistiques et pragmatiques indispensables aux futurs traducteurs.

Problématiques d'évaluation

L'évaluation fait partie intégrante du processus pédagogique et de l'enseignement en général. Elle est définie globalement dans le système éducatif comme un moyen de contrôle traduit par des notes chiffrées mesurant et appréciant la compétence des

apprenants lors de l'apprentissage. C'est un processus qui juge à la fois les apprenants et la qualité de l'enseignement à travers les résultats obtenus qui traduisent en partie l'accomplissement des objectifs assignés par le cursus pédagogique. Pendant la formation de l'apprenant, l'évaluation peut être effectuée à la fin du cursus ou au fur et à mesure du processus d'apprentissage pour s'assurer que les apprenants assimilent les matières qui leur sont enseignées pendant les cours, garantir la réalisation des objectifs pédagogiques et mesurer le degré d'acquisition du programme suivi par les étudiants. Selon Gérard Figari et Lucie Mottier Lopez (2006): «(L'évaluation) prépare, accompagne et clôt la plupart des activités des organisations publiques comme privées, scolaires comme professionnelles» (Figari et Lopez 2006 : 11).

Effectivement, à tous les niveaux et étapes de la formation, le processus d'évaluation s'est considérablement affiné au fil du temps. Selon Campanale et Raïche (2008): «Dans le domaine de l'évaluation dans la formation, ces trente dernières années ont vu l'exploration de la notation, la définition de l'évaluation et de ses fonctions, l'émergence de l'évaluation formative à interprétation critériée, la distinction entre contrôle et évaluation et l'élaboration de différents modèles de pensée de l'évaluation» (Campanale et Raïche 2008 : 36).

L'envolée de ce système de contrôle ne va pas de l'avant sans devoir affronter les tabous de la pédagogie établie et sans poser des difficultés et des imbroglios. Ainsi, dans domaine de la traduction, l'évaluation ne se fait pas d'une manière rigoureuse mais en se basant sur un corrigé type, souvent équivoque, comme Durieux (1999) l'a confirmé: «L'évaluation est une activité dans laquelle un correcteur juge un candidat au travers d'un exercice ou d'un test de traduction par référence à un corrigé type» (Durieux 1999 : 2). Ceci fait état de l'absence d'un code de correction certifié qui comporte un barème fixe grâce auquel l'évaluateur peut faire sa correction sans être injuste avec les apprenants ou se tromper dans son évaluation. De même, le correcteur peut tout simplement évaluer la traduction selon son propre jugement et son expérience

professionnelle. Il peut donner une bonne ou mauvaise note en s'appuyant sur son appréciation personnelle et non pas sur des critères certifiés. Dans cette optique, l'évaluation des travaux traduits par les apprenants semble être une activité purement subjective et guère objective basée sur des critères fixes et mesurables.

Lorsqu'on donne un texte à des traducteurs ou des candidats à un poste de traduction écrite et qu'on leur demande de proposer une traduction adéquate, les contrôleurs évaluent souvent leurs productions sans prendre en considération l'application des critères professionnels de l'évaluation, qui traduisent le professionnalisme de leurs travaux et la transparence des critères utilisés dans leur jugement. Leurs évaluations sont, dans la plupart des cas, très subjectives et ne répondent pas souvent à des critères préétablis bien définis. Dans le cas où les candidats postulent pour un poste de traducteur écrit, l'évaluation, bien que souvent très subjective et arbitraire sous-entend des critères professionnels répondant au besoin de la société ou l'institution en quête de bons traducteurs. La production de ces candidats sera donc jugée, de façon automatique, selon les besoins de l'employeur, ce qui est très normal dans un environnement professionnel régi par la loi du marché. Le candidat qui fournit la traduction la plus proche des impératifs de la société d'embauche sera retenu. Et personne n'ira reprocher à la société son choix. Mais si cette évaluation se fait dans un environnement pédagogique, alors les données sont toutes autres. Il est alors inadmissible de juger les apprenants sur de simples présomptions ou les attentes d'un certain niveau que les étudiants sont supposés avoir. Il serait pertinent donc de les juger plutôt sur la somme des connaissances et des compétences qui leur ont été fournies au cours d'une période d'enseignement bien déterminée. L'évaluation aura ainsi posé son premier jalon d'objectivisme. L'apprenant sera évalué à la lumière de ce qu'il produit en conformité de ce qui lui a été dispensé. Il s'agit là d'un support de l'évaluation qui devra être bien défini pour que celle-ci bénéficie de son cadre réglementaire requis.

Ainsi, selon Lussier (1992 : 38): «L'évaluation doit être un reflet fidèle des apprentissages. Pour ce faire, il importe d'intégrer la démarche d'évaluation à la démarche d'enseignement/apprentissage lorsqu'il s'agit d'évaluation formative et d'assurer la cohérence entre les objectifs d'apprentissage du programme et l'évaluation sommative».

Et pour que cette évaluation se fasse selon les meilleurs critères et qu'elle soit performante, elle doit se forger ses propres instruments lui permettant de sanctionner équitablement et de façon rigoureuse les traductions des apprenants. Lussier dit: «L'évaluation pédagogique ne peut donc pas être un simple cumul de résultats scolaires destinés à sanctionner des apprentissages». Il y ajoute encore: «En ce sens, une plus grande rigueur dans les intentions d'évaluation, dans l'élaboration des instruments de mesure, dans le choix des interventions correctives et dans les procédures de notation et de consignation des résultats des apprentissages s'avère nécessaire».

Nous allons tout d'abord examiner de près les questions relatives à la qualité de traduction, puis exposer et commenter nombre de points de vue de spécialistes concernant la question de l'évaluation des traductions, pour ensuite débattre des différentes opinions sur les meilleures procédures d'évaluation selon différentes options et perspectives pour aboutir enfin aux critères d'évaluation de l'E.S.I.T. que nous appliquerons à un texte traduit par nos étudiants du français en arabe, afin de voir de près la nécessité de d'avoir un système performant d'évaluation. Enfin, nous proposeront une grille d'évaluation devant permettre d'évaluer, à travers les mêmes paramètres, les différents types de textes dans les environnements académiques, professionnels et autres.

1. Comment juger la qualité d'une traduction?

La question de la qualité de traduction a été abordée par plusieurs chercheurs qui se sont intéressés aux procédures d'évaluation. Commençons par Larose (1998) qui a écrit un article sur la

méthodologie de l'évaluation des traductions, publié dans le journal des traducteurs Meta, où il a défini l'évaluation des traductions comme suit: «*Juger d'une traduction, c'est d'abord et avant tout évaluer l'adéquation des résultats obtenus aux objectifs visés en s'appuyant sur le principe selon lequel il n'existe pas d'idéal de traduction hors d'un rapport de finalité*» (Larose 1998 : 164).

Autrement-dit, l'évaluation a un double objectif à la fois pédagogique et professionnel visant avant tout à s'assurer de la conformité des résultats de la traduction avec les objectifs visés, qu'ils soient pédagogiques ou professionnels, à savoir que le traducteur soit capable de transférer le contenu à traduire de la langue de départ et le ré-exprimer dans la langue cible, conformément aux critères institutionnels de l'examineur académique ou professionnel. La qualité de la traduction d'un texte peut être évaluée ainsi selon une combinaison entre son accessibilité dans la langue cible et sa fidélité au message original dans la langue source, de façon à répondre aux exigences institutionnelles de l'évaluateur.

Dans le contexte pédagogiques, tout apprenant doit appliquer ses connaissances linguistiques, sémantiques et stylistiques, il doit maîtriser les conventions de l'écriture et les normes de rédaction, ce qui nécessite des compétences dans les deux langues cible et source. Sa traduction est un produit subjectif reflétant les connaissances qu'il a acquises. L'évaluation porte donc aussi bien sur les compétences professionnelles que sur les compétences linguistiques enseignées aux apprenants.

Pour produire une bonne traduction, il faut prendre en compte le choix des termes de la langue cible qui doivent correspondre au sens des termes en langue source, tout en veillant à ce que la syntaxe dans la langue cible soit structurellement la plus proche possible de la syntaxe du texte original sans pour autant faillir aux exigences de la langue d'arrivée. Les principales erreurs de traduction, comme l'omission³, le faux-sens⁴, le contre-sens⁵ ou le

³. Omettre un terme ou une phrase.

⁴. Traduire un terme par un autre qui n'est pas équivalent.

non-sens⁶, peuvent altérer le sens original ou le rendre incompréhensible. Par conséquent, il faudrait veiller à être le plus fidèle possible au texte de départ. Il faudrait également s'assurer de l'objectivité du traducteur qui n'est pas un nouvel auteur mais un médiateur chargé uniquement de transférer le message d'un texte en un autre, tout en gardant le même sens et le même ordre d'idées du texte original.

2. Points de vue sur l'évaluation de la traduction

En l'absence d'un système d'évaluation unifié, l'évaluation des travaux traduits par les apprenants a intéressé les chercheurs. Selon Nicole Martínez Melis (2001) et Isabelle Collombat (2009), chaque enseignant, adopte son propre système pour évaluer ses étudiants, ce qui engendre le doute sur la fiabilité du processus d'évaluation.

Philippe Gardy (2015) s'est pourtant penché sur le sujet de l'évaluation en didactique de traduction et a dégagé quatre éléments essentiels : la méthodologie d'évaluation des travaux des étudiants, l'importance des critères, le statut de l'erreur et la question de l'objectivité.

De son côté, Christine Durieux (1999) a décrit, dans un article publié sur le site de Tradulex⁷, l'évaluation en traduction comme suit: «*Cette activité relève strictement du domaine pédagogique. En traduction, elle porte en particulier sur les examens universitaires et les tests de recrutement d'entreprises privées et publiques et d'organisations internationales*» (Durieux 1999 : 2). Elle reprend ainsi les deux domaines clés de la traduction pragmatique, à savoir l'évaluation pédagogique dans les institutions académiques et l'évaluation visant à recruter des traducteurs professionnels. Les deux notions sont donc complémentaires et

⁵. Traduire un terme par un autre contraire.

⁶. Traduire un terme par un autre incompréhensible.

⁷. Association Internationale pour la Qualité en Traduction.

interdépendantes. L'évaluation est ainsi liée aux objectifs d'apprentissage comme l'a affirmé Porcher: «*Aucun processus d'évaluation n'a de sens indépendamment des objectifs d'apprentissage visés; réciproquement un objectif n'existe véritablement que s'il inclut, dans sa description même, ses modes d'évaluation. Si ces deux conditions, inverses et complémentaires ne sont pas remplies, un programme d'enseignement ne mérite pas ce nom*» (Porcher 1977 : 111). Porcher insiste dans ces propos sur le caractère interdépendant de l'évaluation et des objectifs de l'apprentissage, estimant que le fait de juger un texte traduit n'a pas de sens réel en dehors des objectifs visés par cette traduction. Autrement dit, on ne peut pas juger une traduction dans l'absolu, sans aucune référence d'appréciation. La fiabilité de la translation n'a pas de sens en soi mais selon ce à quoi elle doit servir. Dans cette perspective, certains chercheurs estiment qu'il est nécessaire d'avoir un prototype d'évaluation prenant compte des éléments indispensables au processus d'évaluation. Ces mêmes éléments doivent être inéluctablement respectés dans toute traduction, et ce au-delà des paramètres paralinguistiques et pragmatiques qui conditionnent la traduction souhaitée dans un environnement professionnel ou pédagogique.

Ajoutons à tout cela que le rôle de l'enseignant ou l'évaluateur ne consiste pas uniquement à relever les erreurs. Il doit d'abord savoir ce qu'il attend de ses étudiants, leur communiquer clairement les critères qu'il avait choisis pour évaluer l'épreuve en leur expliquant précisément les conditions de la bonne traduction ou au moins la traduction acceptée. Cela rejoint le point de vue de Jean-Pierre Astolfi: «*Consigne et critères d'évaluation doivent être reliés. Dire à des plus grands: Je vérifierai le résultat de votre travail, je voudrais savoir si vous avez acquis la notion d'adjectif, mais j'évaluerai la présentation et les soulignements devant être réalisés à la règle... Les consignes de forme doivent aussi être respectées*». (Astolfi 1997 : 21).

Durieux (1999) précise par ailleurs que l'activité classique d'évaluation est avant tout subjective et que le correcteur dispose au préalable d'un schéma mental préétabli qu'on qualifie tantôt

d'Attente de ce correcteur ou de Référence idéale, selon laquelle ce correcteur juge de la qualité de la traduction à évaluer. Tout manquement à ce modèle exemplaire intériorisé sera sanctionné par des soustractions de la note totale imputée à la production soumise au jugement. Durieux dit: «*Dans l'activité d'évaluation, l'acteur joue le rôle de correcteur. Le processus d'évaluation consiste à relever les erreurs commises dans la traduction par rapport à l'attente du correcteur. Tout écart par rapport à cette référence idéale est sanctionné par des points défalqués de la note maximale*» (Durieux 1999 : 2).

Daniel Gile (2001) constate de son côté le peu d'intérêt que les évaluateurs accordent aux paramètres contextuels de la traduction et le grand intérêt qu'ils portent avant tout au texte d'arrivée en dehors de toute référence. Il écrit: «*Dans la plupart des programmes classiques de formation à la traduction et à l'interprétation, l'enseignement est axé autour du produit [...] d'arrivée, qui est examiné et critiqué par l'enseignant*» (Gile 2001: 383). Le produit évalué est pris en soi sans véritable lien au texte de départ à part le lien purement linguistique et sans tenir compte des variables extratextuels.

Ana María García Álvarez (2007) confirme également la même idée: «*[M]any translation teachers limit themselves to evaluating the product of students' translations, without taking into account the process*» (Alvarez 2007 : 139).

Dans le même sillage d'idées, Hannelore Lee-Jahnke (2001) exprime son opinion dans une publication intitulée *Présentation* dans laquelle il précise: «*Combien de personnes se mêlent encore de porter des jugements sur la qualité des traductions sans se référer à des critères d'appréciation fiables ? On a encore tendance parfois à juger les traductions subjectivement, de manière impressionniste*» (Hannelore 2001 : 206).

Beaucoup de critiques se préoccupent donc de cette question d'objectivité dans l'évaluation de la qualité des traductions comme c'est le cas de Gémar (1996). Delisle (2001 : 210) n'est pas moins soucieux de cette question d'objectivité. Pour lui, il s'agit de

«s'écarter des jugements émotifs, des critiques de goût et des distributions subjectives de notes fondées sur rien du tout». Pour Bowker: «If translation evaluation is not seen to be objective, it will undermine the trainer's position while simultaneously discouraging the students» Bowker (2000 : 184). C'est-à-dire, si l'évaluation n'est pas objective, elle va saper le formateur et décourager en même temps les étudiants.

Pourtant François-Marie Gérard ne l'entend pas de la sorte et estime que toute évaluation ne peut être que subjective, condition sine qua non pour toute véritable évaluation: «L'idée que nous voudrions développer ici est que non seulement l'objectivité de l'évaluation est impossible, parce que la subjectivité est inévitablement présente dans tout processus d'évaluation, mais que de plus cette subjectivité est nécessaire pour que l'on puisse vraiment parler d'un processus d'évaluation. En d'autres termes, il n'y a évaluation que parce qu'il y a subjectivité !» (Gérard 2002 : 26).

En fait, cette subjectivité n'est pas toujours de la simple intuition ou des pressentiments sans fondement mais repose, la plupart du temps, sur des schèmes cognitifs intériorisés bien établis et très performants que l'évaluateur utilise spontanément et de façon quasi spontanée, et que l'on appelle parfois le bon goût ou le sens littéraire ou tout simplement la compétence linguistique. Nous aurons dans cette étude à présenter une ébauche de cette structure d'évaluation subconsciente et machinale à travers laquelle les bons correcteurs filtrent les productions qui leur sont soumises et les évaluent à travers différentes sortes de notations et de barèmes.

Établir une grille d'évaluation intégrant tous les critères permettant de juger et de noter les traductions devra aussi aider à objectiver, unifier et simplifier le processus d'évaluation indispensable sur les plans pédagogique et professionnel. Marco Fiola et Georges Bastin ne disent-ils pas: «Sans évaluation, il est difficile d'imaginer un diplôme ou un emploi; c'est dire l'importance du rôle de l'évaluation de la qualité en traduction» (Fiola et Bastin 2008 : 9).

Mais avant de s'attaquer à cette problématique, nous allons aborder certains points de vue sur les pratiques de correction en vigueur

dans le but de jeter la lumière sur la nécessité de disposer d'un système unifié et bien articulé d'évaluation des travaux traduits.

3. Quelles pratiques d'évaluation adopter?

Pour certains, l'évaluation est une simple question de correction de fautes, et la qualité de la traduction dépend dans cette perspective de la quantité de fautes commises. Autant, la production en est exempte, autant la qualité est bonne. Bien sûr, les fautes divergent, comme le dit par exemple Isabelle Collombat qui fait une distinction fondamentale entre la faute et l'erreur. Elle définit la faute ainsi: «*La faute, qui peut être due à un élément contingent (négligence passagère, distraction fatigue, etc.), est considérée comme relevant de la responsabilité de l'apprenant, qui aurait dû l'éviter. L'enseignant l'évalue a posteriori pour la sanctionner*» (Collombat 2009 : 45). Quant à l'erreur, elle la définit comme suit: «*L'erreur, quant à elle, revêt un caractère systématique et récurrent: Elle est un symptôme de la manière dont l'apprenant affronte un type d'obstacle donné*» (Collombat 2009 : 45).

Aux niveaux théorique et pratique, les spécialistes de la traduction comme Delisle (1993), Newmark et Dancette (1998) font la distinction entre deux types de fautes : la faute de traduction et la faute de langue. La première concerne les erreurs issues d'une mauvaise compréhension du texte source ou d'une interprétation erronée, tandis que la deuxième concerne la méconnaissance des techniques de rédaction de la langue cible, ce qui peut aboutir soit à un non-sens, un contre-sens ou un faux-sens, etc... Jean-René Ladamir apporte une autre distinction comme suit: «*On pourra distinguer deux grands types de fautes: D'une part la triade non-sens/contre-sens/faux sens, où les fautes sont des erreurs d'interprétation portant sur la signification même du texte, et d'autre part un nuage de fautes plus minimales qui sont des fautes de français, portant sur la structuration terminale du signifiant-cible [...] Le faux sens ressortit à un problème d'expression en français langue-cible maternelle (L1), le contre-sens à la compréhension du*

texte-source» (Ladmiral 1979 : 62). Notons que les professionnels de la traduction ont ajouté à ces notions d'autres termes comme : faux-amis, interférence, omission, ajout, etc.

Cette myriade de notions et de distinctions ne peut escamoter l'incapacité de ces approches à évaluer la qualité des traductions, car ces notions ne peuvent rendre compte de la variété extraordinaire des niveaux linguistiques, sémantiques pragmatiques et contextuels que recèlent le texte traduit et qu'une bonne évaluation doit appréhender en vue de rendre compte de la véritable qualité de cette production et que la simple intuition, le goût littéraire ou l'empirisme littéraire sont incapables de rendre.

Louise Brunette a indiqué à cet égard que «*Notre propre expérience de l'enseignement pratique de la traduction et, surtout, notre fréquentation de la communauté enseignante nous ont amenée à constater une espèce d'empirisme en matière de correction des traductions faites par les apprentis traducteurs*» (Brunette 1998 : 135); ce qui traduit de façon explicite l'absence de code de correction intégré et unifié qui supporte le schéma complexe qui régit la structure interne et manifeste du produit traduit.

Voyons à présent les critères d'évaluation de l'E.S.I.T. en tant que modèle de référence pouvant servir à rendre compte de la qualité des textes traduits.

4. Critères d'évaluation à l'E.S.I.T.

L'existence en soi de critères d'évaluation sert la cause de crédibilité de la correction et de l'évaluation pédagogique et professionnelle car il s'agit en fait de mesures qui, même si elles sont inadéquates et peu pertinentes, assurent au moins l'équité du jugement et offrent, tant soi peu, un moyen pondéré et réfléchi pour juger les productions de différentes parties intéressées.

Jean-Claude Gémar s'interroge à juste titre et dit: «*Comment peut-on juger le plus objectivement possible le travail d'une personne si l'on ne s'appuie pas sur un certain nombre de critères reconnus?*» (Gémar 1996 : 501). L'existence de critères reconnus permet donc a priori d'aboutir à une évaluation qui est ou qui se veut objective.

Amparo Bowker Hurtado Albir (2008) estime de son côté que les critères constituent un élément essentiel de l'évaluation. Dans le même sens, Lyne Bowker dénonce le manque de critères dans les évaluations pédagogiques et professionnelles à l'échelle mondiale, car cela mène illico aux évaluations subjectives, impressionnistes et partiales: «*There is a lack of universally applicable criteria according to which translations maybe assessed. Because the evaluation of translations can be carried out for many distinct reasons, different criteria and factors take on varying degrees of importance, and [...] the majority of the literature deals with the issue in an anecdotal and largely subjective manner*». (Lyne Bowker 2000: 183).

Quant à Hatim et Mason, ils estiment que dans l'évaluation référencée par des critères, les résultats des examens et des tests sont interprétés en fonction des critères de niveau de compétence: «*Norm-referenced assessment, in wich test takers are graded in relation to the performance of a given group of norms, may be seen as less useful for the purposes of translator interpreter training than criterion-referenced assessment, in wich test scores are interpreted with reference to a criterion level of ability*» (Hatim et Mason 1997 : 200). Selon Dorothy Kelly, la mise en place de critères et de méthodes d'évaluation s'impose pour éviter l'arbitraire et la fantaisie: «*[It] requires much thought to be put in assessment criteria and methods at the design stage of the curricular and syllabus planning*» (Kelly 2005 : 132).

Après cette apologie de la part des pédagogues et des spécialistes appelant au recours à des critères bien définis pour évaluer les écrits traduits dans les environnements pédagogiques et professionnels, nous avons choisi d'appliquer les critères de l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs (l'E.S.I.T)⁸ Université de la Sorbonne Nouvelle. En appliquant les critères d'évaluation de

⁸. Les critères sont tirés du document reçu récemment de l'E.S.I.T. et joint à la dernière page de cette étude.

l'E.S.I.T, nous dotons notre étude d'un modèle d'évaluation utile et performant.

4.1. Critères d'évaluation et de notation en Master 2 (M2) à l'E.S.I.T. : Traduction générale, économique/ juridique, et technique/scientifique de (B) en (A) et de (C) en (A)

Pour la traduction vers le (A), il n'y a aucune différence d'appréciation entre les langues (B) et (C). Mais, pour les deux catégories du Master, l'apprenant est censé respecter les objectifs visés qui sont: Le respect de la logique générale du vouloir-dire de l'auteur, la qualité de la langue de rédaction et l'usage de la terminologie pertinente. La note finale à obtenir sera 12/20 en combinaison trilingue et 13/20 en combinaison bilingue⁹. Les critères de notation apparaissent dans le tableau suivant:

| Critères de notation¹⁰ | Note sur 20 |
|--|--------------------|
| Traduction de niveau professionnel. | 15 et plus |
| Traduction n'exigeant que des retouches légères, l'étudiant ayant dominé le texte et la langue des spécialités. | 13-14 |
| Sujet globalement maîtrisé, mais quelques erreurs mineures de compréhension et des maladresses de rédaction. | 12 |
| Méthode comprise mais trop d'erreurs de reformulation compromettant la lisibilité du texte. | 10-11 |
| Traduction nécessitant une révision approfondie, l'étudiant ayant été dominé par le texte. | 08-09 |
| Inacceptable professionnellement. | 07 et moins |

⁹. Informations citées dans la page 6 du document de l'E.S.I.T.

¹⁰. Critères d'évaluation et de notation en Master 2 (M2) à l'E.S.I.T.: Traduction générale, économique / juridique, et technique / scientifique de (B) en (A) et de (C) en (A): p. 6 du document reçu de l'E.S.I.T.

En consultant le tableau ci-dessus, nous remarquons que selon l'importance du critère et la gravité de l'erreur, l'apprenant obtiendra sa note d'une manière objective. Ce barème aide énormément l'enseignant à rectifier les copies tout en assurant le droit de l'apprenant.

Quant aux épreuves de traduction générale, économique/juridique, technique/scientifique vers la langue A, celles-ci sont limitées à 500 mots (texte original) à accomplir en 1h30 (cas de la traduction depuis le chinois: 750 caractères chinois). Si la note d'un élément constitutif (EC) est inférieure à 10/20 en combinaison trilingue et à 11/20 en combinaison bilingue, elle ne peut être compensée.

4.2. Critères d'évaluation et de notation en Master 2 (M2) à l'E.S.I.T.: Traduction économique / juridique et technique / scientifique de (A) en (B)

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'apprenant est censé respecter les mêmes objectifs visés que nous avons cités ci-dessus, pour obtenir la même note finale, c'est-à-dire 12/20 en combinaison trilingue et 13/20 en combinaison bilingue. Le tableau suivant expose les critères de notation comme suit:

| Critères de notation ¹¹ | Note sur 20 |
|---|-------------|
| Traduction parfaitement maîtrisée, globalement assimilable, au plan linguistique, à une traduction vers le A et ne comportant que de rares erreurs lexicales mineures. | 15 et plus |
| Traduction présentant une bonne lisibilité malgré quelques maladresses et approximations, et n'exigeant que des retouches légères. | 13-14 |
| Traduction reflétant une bonne maîtrise de la méthode mais présentant quelques erreurs de langue (grammaticales, lexicales) qui ne compromettent pas la cohérence de l'ensemble. Révision possible. | 12 |
| Traduction correcte présentant néanmoins de nombreuses erreurs de reformulation. | 10-11 |
| Traduction trop inégale : défaut de méthode, problèmes de compréhension et/ou de terminologie étudiée en cours, expression en B insuffisante. | 08-09 |
| Carences inacceptables à tous les niveaux. Très mauvaise maîtrise de l'expression en B. | 07 et moins |

¹¹. Critères d'évaluation et de notation en Master 2 (M2) à l'E.S.I.T.: Traduction économique / juridique et technique / scientifique de A en B: p. 7 du document reçu de l'E.S.I.T.

Pour cette catégorie, il paraît clairement que le système d'évaluation est plus rigoureux que la catégorie précédente. Cela est dû à la différence entre les deux catégories. Par exemple, dans la première catégorie, nous trouvons trois types de traductions en deux sens: De (B) en (A) et de (C) en (A). Tandis que dans la deuxième, on a uniquement deux types de traductions en un seul sens: De (A) en (B).

Dans les épreuves de traduction économique/juridique, technique/scientifique vers le (B), la longueur du texte est inférieure de 25 % à la traduction vers le (A), soit 375 mots (texte original) à accomplir en 1h30 (cas de la traduction depuis le chinois: 563 caractères chinois). Rappelons aussi que si la note d'un élément constitutif (EC) est inférieure à 10/20 en combinaison trilingue et à 11/20 en combinaison bilingue, elle ne peut être compensée. A présent, nous présentons le système unifié d'annotation des copies utilisé à l'E.S.I.T. avant d'aborder les critères d'évaluation et de notation utilisés en F.L.T.

5. Système unifié d'annotation des copies à l'E.S.I.T.¹²

Le système unifié d'annotation des copies de l'E.S.I.T. évalue trois niveaux d'erreurs qui sont les erreurs de compréhension, les erreurs de méthode et les erreurs de reformulation. Les deux premiers genres, compréhension et méthode, précisent leur origine, quant au troisième genre, de reformulation, il précise leur nature. Dans la mesure où, du point de vue de l'E.S.I.T., il ne sert à rien de signaler une faute si on ne donne pas à l'étudiant les moyens de la reconnaître et de la corriger ultérieurement. Les types d'erreurs et leurs caractérisations se présentent comme suit:

¹². Système unifié d'annotation des copies: p. 8 du document reçu de l'E.S.I.T.

| Erreurs de Compréhension | |
|---|---------|
| Méconnaissance de la langue de départ | C (LD) |
| Défaut de logique | C (LOG) |
| Méconnaissance du sujet | C (MS) |
| Erreurs de Méthode | |
| Approche trop littérale | M (LIT) |
| Non prise en compte du contexte extralinguistique | M (CTX) |
| Non prise en compte du destinataire | M (DES) |
| Sur-traduction | M (SUT) |
| Sous-traduction | M (SST) |
| Erreurs de Reformulation | |
| Imprécision terminologique | R (T) |
| Style | R (ST) |
| Registre | R (REG) |
| Langue d'arrivée (lexique, syntaxe, orthographe, usage) | R (L) |
| Omission | R (OM) |

Comme le montre le tableau ci-dessus, les erreurs de compréhension s'expliquent en fonction de leur origine et se rapportent soit à des problèmes de perfectionnement linguistique en langue de départ, soit à des problèmes de non-respect de l'architecture du texte et de l'organicité textuelle, soit à des problèmes de recherche documentaire insuffisante et donc de non maîtrise du sujet.

Les erreurs de méthodes s'expliquent en fonction des problèmes de transcodage et d'incapacité du traducteur à prendre du recul à l'égard de la formulation du texte en langue de départ, révélant des problèmes de non-prise en compte des contextes de production ou de réception du texte, ou également à cause de sur-traduction¹³ ou de sous-traduction¹⁴.

En ce qui concerne les erreurs de reformulation, elles s'expliquent en fonction de leur nature et recouvrent soit des problèmes d'imprécision terminologique (dont l'origine est probablement liée à des problèmes de compréhension), soit à des problèmes d'idiomaticité du texte d'arrivée, soit au registre de langue, ou à des problèmes dans la maîtrise de la langue d'arrivée ou bien en dernier ressort à des omissions.

En distinguant l'origine de l'erreur et sa nature, les critères sur lesquels insistent les formateurs de l'E.S.I.T. distinguent les problèmes méthodologiques et les problèmes de réexpression. C'est parce que la traduction se fait toujours en deux temps, le premier étant celui de la compréhension et de la déverbalisation et le second celui de la réexpression, qu'ils agissent ainsi. L'objectif est aussi de donner une valeur pédagogique à ces notations en

¹³. Sous-traduction lorsqu'on omet d'introduire dans le TA les explicitations, ainsi que les compensations et les étouffements qu'exigerait une traduction fidèle et idiomatique du TD, (J. Delisle (1984) La traduction raisonnée, p. 236).

¹⁴. La sur-traduction lorsqu'on explicite abusivement en français ce qu'il convient de garder implicite en passant d'une langue à l'autre», (J. Delisle (1984): La traduction raisonnée, p. 230).

permettant à l'étudiant, s'il en connaît les origines, de comprendre ses erreurs et ses faiblesses. Ecrire sur la marge d'une copie que l'étudiant a fait un faux-sens ou un contre-sens ne le renseigne en rien sur la véritable nature de la faute, pas plus que sur son origine. C'est la même logique qui explique pourquoi lors des examens terminaux, certaines erreurs, à certains niveaux, sont rédhibitoires et peuvent donner lieu à la réorientation de l'étudiant alors que d'autres sont tolérées et ne privent pas l'apprenant d'avoir une bonne appréciation pour la qualité de son travail.

Pour bien étudier la valeur de la crédibilité des critères d'évaluation, nous avons demandé à un nombre d'étudiants en traduction à l'Université du Roi Saoud de traduire un texte du français vers arabe. En appliquant les critères précédents aux copies à corriger, nous avons dégagé quelques erreurs que nous analyserons ci-dessous. Nous avons collecté trois versions de traductions des étudiants pour y appliquer les critères d'évaluation de l'E.S.I.T. Le texte que nous avons choisi étant un texte du domaine économique.

Texte français: Reprise économique: Les pays pauvres et en développement à la traîne¹⁵

La Banque mondiale s'inquiète d'une croissance « concentrée dans quelques grandes économies alors que les pays en développement et émergents sont à la traîne ». Dans ses prévisions publiées mardi 8 juin, l'institution sise à Washington table sur une croissance mondiale de 5,6 % pour 2021, la plus élevée de ces 80 dernières années, mais répartie inégalement sur la planète. Selon ses calculs, 9 pays riches sur 10 auront retrouvé leur niveau d'activité d'avant la pandémie d'ici à 2022, alors que pour les deux

¹⁵. Texte authentique (*texte réel*): Extrait d'un article, publié dans le journal le Monde: [https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/06/08/Reprise économique : les pays pauvres et en développement à la traîne \(lemonde.fr\).](https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/06/08/Reprise_economique:_les_pays_pauvres_et_en_developpement_a_la_traîne_(lemonde.fr).)

Normaliser le système d'évaluation pour améliorer la formation en traduction
(Cas d'études: Textes traduits du français vers l'arabe - FLT-URS)

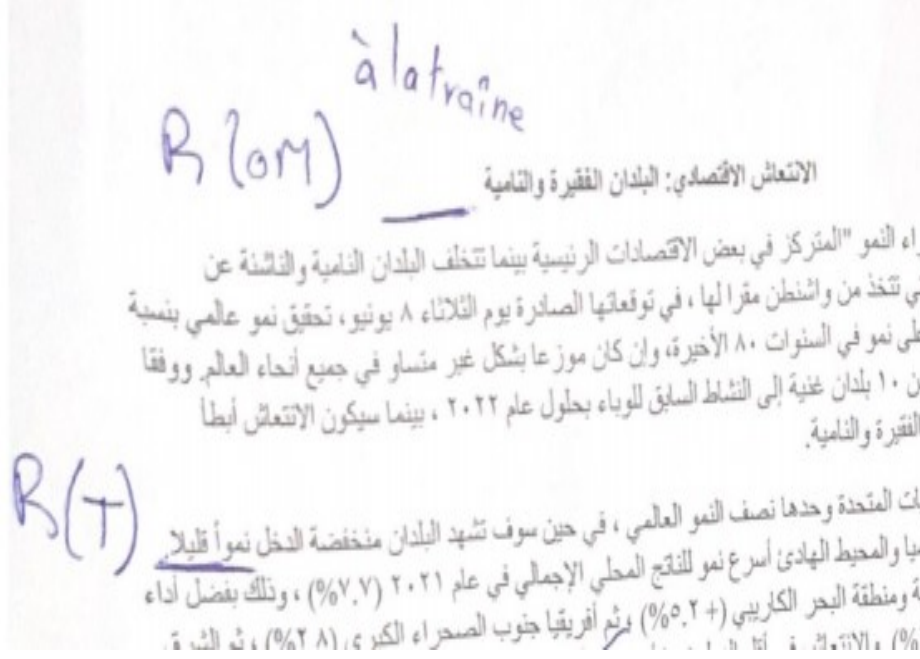
Dr. Hamad bin Ibrahim Al-Traif

مجلة وادي النيل للدراسات والبحوث الإنسانية والاجتماعية والتربوية (مجلة علمية محكمة)

tiers des pays pauvres et en développement la reprise sera plus lente et longue.

La Chine et les Etats-Unis vont concentrer à eux seuls la moitié de la croissance mondiale alors que celle-ci sera nulle dans les pays à bas revenu. C'est dans la région de l'Asie de l'est et du Pacifique que la hausse du PIB sera la plus rapide en 2021 (7,7 %), grâce aux performances de la Chine, suivie par l'Amérique latine et les Caraïbes (+ 5,2 %) avec, en queue de peloton, l'Afrique subsaharienne (2,8 %), puis le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (2,4 %). La reprise dans les Etats les moins développés est plus difficile car ces derniers n'ont pas les mêmes ressources budgétaires pour soutenir leurs économies et souffrent d'une pénurie de vaccins.

Version 1 : الانتعاش الاقتصادي: البلدان الفقيرة والنامية



Normaliser le système d'évaluation pour améliorer la formation en traduction

(Cas d'études: Textes traduits du français vers l'arabe - FLT-URS)

Dr. Hamad bin Ibrahim Al-Traif

مجلة وادي النيل للدراسات والبحوث الإنسانية والاجتماعية والتربوية (مجلة علمية محكمة)

Version 2 : الانتعاش الاقتصادي: البلدان الفقيرة والنامية متخلفة عن الركب

الانتعاش الاقتصادي: البلدان الفقيرة والنامية متخلفة عن الركب

R(4)

الدولي من النمو "يتركز في عدد قليل من الاقتصادات الكبيرة بينما تتخلف البلدان النامية والصاعدة عن الركب". صادرة يوم الثلاثاء ٨ يونيو، تنويع المؤسسة، مقرها واشنطن، نموًا عالميًا بنسبة ٥.٦٪ لعام ٢٠٢١، وهو ذ ٨٠ عاماً، ولكن موزعة بشكل غير متساو في جميع أنحاء الكوكب. ووفقاً لحساباته، فإن ٩ من كل ١٠ دول تت مستويات نشاطها قبل انتشار الوباء بحلول عام ٢٠٢٢، بينما بالنسبة لثلثي البلدان الفقيرة والنامية سيكون أطول.

R(2)

ن والولايات المتحدة وحدهما نصف النمو العالمي بينما سيكون صفراً في البلدان منخفضة الدخل. يقع الناتج الي الأسرع نمواً في عام ٢٠٢١ (٧.٧٪) في منطقة شرق آسيا والمحيط الهادئ، وذلك بفضل أداء الصين، تليها ية ومنطقة البحر الكاريبي (+٥.٢٪) مع أفريقيا جنوب الصحراء الكبرى في الجزء الخلفي من المجموعة.

الانتعاش الاقتصادي: البلدان الفقيرة والبلدان النامية المتأخرة : Version 3

الانتعاش الاقتصادي: البلدان الفقيرة والبلدان النامية المتأخرة $R(OM)$ $R(L)$

نولي يخشى أن النمو "يتجه في بعض الاقتصادات الكبرى بينما تخلف البلدان النامية والناتئة". وفي توقعاتها
يوم الثلاثاء ٨ يونيو ٢٠١١ في واشنطن العاصمة التي حققت نموا عالميا بنسبة ٥,٦ في المائة وهو أعلى معدل في
٨٠٤ الماضية ولكنه غير منتظم على الكوكب. وتسير حسابات الصندوق إلى أن ٩ بلدان من أصل ١٠ بلدان من
ية ستستعيد مستوى نشاطها قبل الوباء بحلول عام ٢٠٢٢ بينما سيكون الانتعاش بالنسبة لثلاثي البلدان الفقيرة والبلدان
أطول. $R(L)$ $R(OM)$

كز الصين والولايات المتحدة لوحدهما على نصف النمو العالمي في حين يبلغ الصفر في البلدان ذات الدخل
وفي منطقة شرق آسيا والمحيط الهادئ سيبلغ نمو الناتج المحلي الإجمالي الأسرع في عام ٢٠٢١ في المائة $R(L)$
الصين الذي تلتها أمريكا اللاتينية ومنطقة البحر الكاريبي (٥,٢ في المائة) مع أفريقيا جنوب الصحراء الكبرى
مائة) ثم الشرق الأوسط وشمال أفريقيا ٢,٤ في المائة. ويصعب الانتعاش في أقل البلدان نموا لأن هذه البلدان تفتقر
مالية كافية لدعم اقتصاداتها ولتقص اللقاحات.

Normaliser le système d'évaluation pour améliorer la formation en traduction
(Cas d'études: Textes traduits du français vers l'arabe - FLT-URS)

Dr. Hamad bin Ibrahim Al-Traif

مجلة وادي النيل للدراسات والبحوث الإنسانية والاجتماعية والتربوية (مجلة علمية محكمة)

Nous allons maintenant tenter d'évaluer les cours de la F.L.T. dont l'objectif est l'entraînement à la traduction et les critères d'évaluation et de notation peuvent être appliqués à la traduction professionnelle sur (20 points) et selon le critère de publication de la manière suivante:

| Note | Mention | Critères d'évaluation | Remarques |
|------|-----------|---|-----------|
| +16 | Excellent | <ul style="list-style-type: none"> - Bonne transmission du sens dans le texte cible. - Compatibilité parfaite au texte source. - L'apprenti maîtrise la méthodologie : le sens est bien passé. - Possibilité de publier la traduction directement (publication valide). | A |
| +12 | Très bien | <ul style="list-style-type: none"> - Compatibilité presque parfaite au niveau du texte source, - L'apprenti a une bonne compréhension de la méthodologie professionnelle, - La version est facile à réviser et à corriger, - Possibilité de publier la traduction mais après certaines modifications (publication valide selon des conditions). | B |
| +8 | Bien | <ul style="list-style-type: none"> - Le sens est passé mais sans respecter le niveau du texte source - Fautes de style et fautes grammaticales : plus d'efforts par une lecture active et un bagage cognitif plus riche - La version nécessite un certain effort pour la corriger et elle ne peut pas être publiée directement (la publication n'est valide qu'après avoir fait la correction nécessaire et essentielle concernant le style et le sens). | C |

| | | | |
|----|----------|---|---|
| -5 | Passable | <ul style="list-style-type: none"> - Le sens n'est pas passé - Texte dominé par la traduction littérale - L'apprenti a besoin de plus d'exercices et de pratique - Manque d'une méthodologie professionnelle : traduction littérale et trop dominée par le texte source, - Fautes linguistiques et syntaxiques : absence de la lecture active, bagage linguistique et cognitif médiocre - La version ne doit jamais être publiée, elle nécessite un grand effort (et parfois c'est préférable de retraduire le texte source tout entier). | D |
|----|----------|---|---|

Donc, les critères d'évaluation appliqués par les instituts et universités ayant pour but de diplômer des spécialistes professionnels en traduction, devraient être, en principe, différents de ceux appliqués par les établissements d'enseignement des langues étrangères. À ce propos, Dorothy Kelly estime que «*les critères de notation sont souvent opaques et rarement appliqués de façon homogène*». (Dorothy 2005 : 132).

La difficulté réside également dans le fait que certains instituts et universités, comme dans la plupart des pays arabes, enseignent la traduction et les langues en même temps. Ainsi, dans les universités saoudiennes, on enseigne les langues étrangères en parallèle avec la traduction professionnelle, et c'est la raison pour laquelle, ces institutions sont incapables, jusqu'à présent, d'outrepasser les critères en usage dans les méthodes d'enseignement des langues étrangères.

On ne peut donc prétendre, vu la situation qui prévaut dans ces institutions que ces programmes ont pour finalité de diplômer des traducteurs professionnels en traduction spécialisée. La réalité est que les diplômés de ces instituts et universités ne maîtrisent pas les langues sources et cibles qu'ils vont utiliser en traduction et disposent dans la plupart des cas de compétences linguistiques minimales incapables de répondre aux exigences imposées aux traducteurs professionnels, que ce soit pour les textes techniques et

spécialisés ou pour les textes littéraires et poétiques. Les institutions académiques les diplôment en tant que traducteurs professionnels alors qu'ils sont en fait de simples débutants dans l'une des langues étrangères qu'on leur enseigne (anglais, français, espagnol, russe, chinois et japonais..). On ne peut pas en fait leur appliquer les mêmes critères d'évaluation en vigueur dans les instituts de traductions, car leur formation ne les prédispose pas à se soumettre à de tels critères en traductologie. Et c'est aussi la raison pour laquelle les sections de traduction où ces étudiants font leur formation ne leur imposent pas en réalité les critères du domaine, quoique très divers et parfois même contradictoires, mais usent de simples critères d'apprentissage des langues étrangères. L'évaluation consistera donc principalement en un contrôle des compétences en langue étrangère et portera sur les niveaux linguistiques ou en d'autres termes sur le vocabulaire, la grammaire, la syntaxe, l'orthographe, etc. Ajoutons à cela, que puisqu'il s'agit d'évaluation portant sur des textes traduits, l'enseignant sera également acculé à évaluer aussi ses étudiants sur la base de critères qui portent sur des fautes de sens, (non-sens, faux sens, contre-sens). Le professeur ne tient pas compte ainsi dans son système de contrôle portant sur tous les niveaux de langues et les différents paramètres linguistiques et extralinguistiques que les textes traduits véhiculent, mais focalise, comme on l'a dit auparavant, sur l'aspect purement linguistique de la production estudiantine.

1. Grille adaptée d'évaluation linguistique

Dans les sections académiques de langues étrangères qui combinent l'enseignement de la traduction à l'enseignement de langue, tout en se voulant essentiellement des sections de traduction, les enseignants qui veillent à avoir un maximum possible de pertinence et d'équité, évaluent leurs étudiants selon leurs performances grosso modo dans quatre ensembles linguistiques qui sont: **La grammaire** de base comprenant entre

autres (les règles de base de la langue, l'orthographe, la morphologie des verbes, les concordances, etc); **la syntaxe** avec toutes les règles portant sur la construction des phrases et leur logique interne..., **la sémantique** (vocabulaire adéquat, lexique, noms propres et noms communs...) et **le sens général** du texte traduit devant veiller au respect du sens du texte source, à la lisibilité de la traduction, à la logique général du produit traduit et à l'exhaustivité de ce produit par rapport au texte de départ. En accordant pour chaque aspect 5 points, le texte traduit sera noté alors sur 20 points.

| <i>Evaluation sommaire</i> | | <i>Notation</i> | | | | |
|----------------------------|-------------|-----------------|---|---|---|---|
| <i>Niveau évalué</i> | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 1 | Grammaire | | | | | |
| 2 | Syntaxe | | | | | |
| 3 | Sémantique | | | | | |
| 4 | Sens global | | | | | |
| Total | | /20 | | | | |

Un tel modèle, comme on l'a dit dépend majoritairement de la subjectivité du correcteur. Afin de remédier à cette carence impressionniste, l'évaluateur peut affiner sa grille en subdivisant, à titre d'exemple, chaque rubrique en quatre composantes essentielles comme suit:

Normaliser le système d'évaluation pour améliorer la formation en traduction
(Cas d'études: Textes traduits du français vers l'arabe - FLT-URS)

Dr. Hamad bin Ibrahim Al-Traif

مجلة وادي النيل للدراسات والبحوث الإنسانية والاجتماعية والتربوية (مجلة علمية محكمة)

| | | <i>Evaluation sommaire</i> | <i>Notation</i> | | | | |
|---|--------------------|----------------------------|-----------------|---|---|---|---|
| | | <i>Niveau évalué</i> | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 1 | Grammaire | Règles de base | | | | | |
| | | Orthographe | | | | | |
| | | Conjugaison | | | | | |
| | | Accord | | | | | |
| | | Concordance | | | | | |
| 2 | Syntaxe | Des substantifs | | | | | |
| | | Des verbes | | | | | |
| | | Des verbes et substantifs | | | | | |
| | | Des phrases | | | | | |
| | | Des paragraphes | | | | | |
| 3 | Sémantique | Mots adéquats | | | | | |
| | | Lexique et terminologie | | | | | |
| | | Noms propres | | | | | |
| | | Polysémie | | | | | |
| | | Registre | | | | | |
| 4 | Sens global | Sens global respecté | | | | | |
| | | Lisibilité | | | | | |
| | | Logique des idées | | | | | |
| | | Omission | | | | | |
| | | Sens latent | | | | | |
| | | Total | /20 | | | | |

Pour chaque item convenablement respecté, l'étudiant obtient un point sur vingt, sachant que le total de la note est sur vingt. Le choix des items peut ne pas être pertinent ou ne pas satisfaire à la fonction évaluée, mais le professeur peut toujours modifier ces items selon les besoins académiques de la classe de langue. Quoiqu'on puisse dire, toute évaluation demeure, comme on l'a déjà mentionné, subjective et dépend de multiples sous-items intériorisés dans l'esprit de l'évaluateur et qui quadrillent sa grille d'évaluation sous-jacente. Mais l'intérêt de telles grilles d'évaluation 'est de présenter des instruments de contrôle et de mesure quantifiables et chiffrables assurant un minimum d'équité dans les activités d'évaluation.

Cette grille élargie évaluée, comme cité précédemment, plutôt les traductions spécialisées faites en cours de traduction mené en réalité selon les paramètres de cours de langue. Les apprenants ne maîtrisent en fait que leur langue maternelle et sont en train d'apprendre une deuxième langue traditionnelle devant servir pour la traduction dans les deux sens. Et puisque l'apprenant ne domine pas les deux langues, la classe de traduction est en fait une véritable classe de langue et l'évaluation faite par le maître de classe est une évaluation avant tout linguistique dans un contexte de traduction. La grille ci-dessus témoigne de cette dualité.

1. Evaluation pédagogique et professionnelle

Étant donné qu'il s'agit officiellement d'un cours de traduction et non d'un simple cours de langue, il serait utile de concevoir une autre grille remédiant aux lacunes de cette situation difforme. Cette grille devrait intégrer des critères d'évaluation élaborés selon les objectifs pédagogiques et professionnels, tout en prenant en considération les niveaux des langues enseignées avec leurs dimensions linguistiques et extralinguistiques. Il s'agit en fait de rendre le processus d'évaluation plus holistique et plus proche de la réalité complexe de la langue et de la traduction inter-linguistique. Cette grille se réfère aux grilles de notation de l'ESIT notamment dans sa répartition des erreurs de traduction en trois catégories: Les erreurs de compréhension, les erreurs de méthode et les erreurs de

Normaliser le système d'évaluation pour améliorer la formation en traduction
(Cas d'études: Textes traduits du français vers l'arabe - FLT-URS)

Dr. Hamad bin Ibrahim Al-Traif

مجلة وادي النيل للدراسات والبحوث الإنسانية والاجتماعية والتربوية (مجلة علمية محكمة)

reformulation. L'évaluation visera donc à sanctionner ces trois niveaux de contrôle intégrant à la fois les aspects linguistiques et extralinguistique, tout en prenant en compte les fonctions pédagogiques et professionnelles.

Les trois niveaux correspondent en fait aux langues source et cible et à la manière de les convertir, ou en d'autres termes, de passer d'une langue à une autre.

| | |
|--------------------------|--------------------------|
| Erreurs de compréhension | Langue source |
| Erreurs de méthode | Conversion ou traduction |
| Erreurs de reformulation | Langue cible |

Les erreurs de compréhension portent essentiellement sur le degré d'assimilation de la langue de départ et la maîtrise de cette langue par le traducteur. Les erreurs de reformulation portent surtout sur les compétences du traducteur à utiliser la langue cible comme il se doit pour produire un texte fidèle au texte de départ. Quant aux erreurs de méthode, elles consistent à saisir le non-dit du texte, son côté pragmatique, à éviter les ajouts et les omissions et à respecter les consignes du donneur d'ordre et les paramètres de locution.

La grille d'évaluation générale pourra se présenter comme suit:

| | <i>Items</i> | | <i>Notation (/10)</i> |
|----------------------|-----------------------------------|--|-----------------------|
| Compréhension | Maîtrise de la langue source | | |
| | Maîtrise du sujet | | |
| | Logique internes des idées | | |
| Reformulation | Neutre | (Lexique, syntaxe, orthographe, usage) | |
| | | Terminologie | |
| | <i>Esthétique</i> | <i>Registre, style</i> | |
| Méthode | <i>Contexte extralinguistique</i> | | |
| | Ajout / Omission | | |
| | Locution (De-Dans...) | | |
| | Donneur de l'ordre | | |

Cette grille à dix rubriques englobe les trois dimensions à évaluer dans une traduction en vue de pouvoir se prononcer sur sa qualité: La langue source (compréhension), la langue cible (reformulation) et le contexte référentiel et métalinguistique encadrant le produit traduit (méthode). Il s'agit de s'assurer à travers le produit final que le traducteur a compris **le texte de départ** que ce soit au niveau de la langue, du sujet débattu ou de la logique interne du texte et de ses idées, qu'il a su reformuler ceci dans **la langue cible** de façon lisible en utilisant le lexique adéquat, en respectant le registre de la langue employée, ainsi que le style et la poétique du texte. Ceci requiert également d'éviter toute sorte d'omission et d'ajout par rapport au texte de départ et de veiller à transposer, entre autres, les exigences du contexte extralinguistique signifiant, les contraintes locutives et les impératifs du donneur d'ordre.

Il paraît clairement que cette évaluation que l'on pourrait noter sur dix en accordant un point pour chaque item, concerne avant tout, les traductions générales sans aucune spécialisation. Elle constitue une sorte de prototype d'évaluation **unificateur** qui permet de dépasser les modèles et les grilles d'évaluation trop sélectifs et fragmentés. La traduction peut porter sur un texte littéraire comme elle peut concerner un support purement spécialisé ou un texte dans un contexte de classe de langue.

Conclusion

En fait, il n'existe presque pas de texte purement technique et spécialisé. Même les textes les plus techniques recèlent souvent des dimensions extralinguistiques et des significations référentielles pragmatiques et sous-jacentes d'ordre culturel ou artistique. Toutefois, et pour des considérations notamment pédagogiques, on peut dire que l'évaluation pourra se faire, à travers le même modèle unificateur, selon trois modalités:

1- Traduction en classe de langue:

La traduction est un moyen et non une fin en soi. Elle remplit une fonction pédagogique et sert à enseigner la langue, comme c'est le cas de nos jours dans nombre d'universités et instituts de langue. L'évaluation dans ce cas porte particulièrement sur la

rubrique de la compréhension et de la **reformulation neutre** du produit traduit, en dehors de tous les paramètres extralinguistiques. Le correcteur s'intéresse notamment au niveau purement linguistique et formel de la traduction, grammaire, syntaxe, lexique, morphologie, ponctuations, etc.

2- Traduction spécialisée:

La traduction spécialisée est purement technique et porte sur un domaine particulier nécessitant un jargon spécifique et une terminologie particulière. Ce type de traduction offre un minimum de **reformulation esthétique** et de **contenu extralinguistique** à ne pas omettre. Mais il doit souvent répondre à des exigences de la part du donneur d'ordre qui a des objectifs bien déterminés à remplir à travers le produit traduit, comme c'est le cas des traductions de catalogues, de prospectus et de notices à des fins commerciales.

3- Traduction standard:

C'est l'évaluation qui permet, à l'aide de la même grille, et en usant des exigences des traductions en contexte de classe de langue et des traductions spécialisées pour des fins professionnelles, de juger les traductions esthétiques, littéraires et artistiques riches en connotations, en sous-entendus et en références culturelles, en intégrant notamment les niveaux prévus par la grille en relation avec la reformulation esthétique et le référentiel extralinguistique.

Pour les spécialistes de traduction comme Delisle (1980), Lederer (1994) et Dancette (1998), les compétences requises à un traducteur professionnel sont des compétences linguistiques dans

les deux langues, des compétences extra-linguistiques ou culturelles et des compétences logiques. À ces trois compétences, on ajoute la compétence de compréhension ou de lecture du texte source (cf. Delisle, 1980 et Dancette, 1998), indispensable à la compréhension d'un texte à traduire.

Pour finir, aspirer à un modèle d'évaluation fiable qui puisse prendre en compte tous les paramètres linguistiques et extralinguistiques du texte, le dit et le non-dit est chose fort légitime comme le dit Hannelore Lee-Jahnke: «*C'est par une évaluation fiable et objectivable que la traduction, l'interprétation et la terminologie vont pouvoir s'affirmer comme disciplines «respectables»*» (Hannelore Lee-Jahnke 2001 : 206).

Bibliographie

- Álvarez, Ana María García (2007) «Evaluating Students' Translation Process in Specialised Translation: Translation Commentary», JoSTrans, in: The Journal of Specialised Translation, no. 7, p. 139.
- Astolfi, Jean-Pierre (1997) «L'erreur, un outil pour enseigner», in: Issy les Moulineaux: ESF, p 21.
- Bowker, Lyne (2000) «A Corpus-Based Approach to Evaluating Student Translations», in: The Translator, no. 6 (2), p. 184.
- Brunette, Louise (1998) «La correction des traductions pédagogiques», Jean Delisle (Dir.) (1998), Enseignement de la traduction et traduction dans l'enseignement, Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 135-140.
<https://books.openedition.org/uop/1861>
- Campanale, F. & Raïche, G. (2008) «L'évaluation dans la formation supérieure et professionnelle», in: Revue *Mesure et évaluation en éducation*, Vol. 31, no. 3, pp. 35-59.
- Collombat, Isabelle (2009) «La didactique de l'erreur dans l'apprentissage de la traduction», JoS Trans, The Journal of Specialised Translation 12, pp. 37-54.

Normaliser le système d'évaluation pour améliorer la formation en traduction
(Cas d'études: Textes traduits du français vers l'arabe - FLT-URS)

Dr. Hamad bin Ibrahim Al-Traïf

مجلة وادي النيل للدراسات والبحوث الإنسانية والاجتماعية والتربوية (مجلة علمية محكمة)

- Delisle, Jean (1984). La traduction raisonnée, Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 230- 236.
- Delisle, Jean (2001) «L'évaluation des traductions par l'historien», in: Meta: journal des traducteurs, no. 46 (2), p. 210.
- Dorothy, Kelly (2005) A Handbook for Translator Trainers, Manchester: St. Jerome Publishing, p 132.
- Durieux, Christine (1999) Comment contrôler la qualité en traduction? In: Langues et économie à la croisée des chemins: Faut-il suivre le modèle suisse? Lausanne, pp. 2-6. <http://www.tradulex.com/articles/Durieux.pdf> .
- Figari, Gérard et Mottier Lopez, Lucie (2006) Recherche sur l'évaluation en éducation. Paris: L'Harmattan, p. 11.
- Fiola, Marco et Bastin, Georges (2008) «Présentation», in: TTR, no. 21 (2), pp. 9-13. <https://www.erudit.org/en/journals/ttr/2008-v21-n1-ttr2896/029685ar/> .
- Gardy, Philippe (2015) L'évaluation en didactique de la traduction et l'intégration des outils techno-pédagogiques: Étude qualitative et expérimentation. Thèse de doctorat. Université Laval. https://jostrans.org/issue26/art_gardy.php, (Consultée, le 18.03.2021).
- Gémar, Jean-Claude (1996) «Les sept principes cardinaux d'une didactique de la traduction», in: Meta no. 41 (3), pp. 495-505.
- Gérard, François-Marie (2002) «L'indispensable subjectivité de l'évaluation», In: Antipodes no. 156, pp 26-34.
- Gile, Daniel (2001) «L'évaluation de la qualité de l'interprétation en cours de formation», in: Meta no. 46 (2), p. 383.

- Gouadec, Daniel (1981) «Paramètres de l'évaluation des traductions», in: Meta: journal des traducteurs, no. 26 (2), pp. 99-116.
- Hannelore, Lee-Jahnke (2001) «Présentation», in: Meta: journal des traducteurs, no. 46 (2), pp. 206-208.
- HATIM, B. et I. MASON (1997) «The Translator as Comunicator», Londres, Routledge, p. 200.
- Hurtado Albir, Amparo (2008) «Compétence en traduction et formation par compétences», in: TTR, no. 21 (1), 17-64.
- Ladmiral, J.-R. (1979) «Théorèmes pour la traduction», Paris, Payot, p. 62.
- Larose, R. (1998) «Méthodologie de l'évaluation des traductions », in: Meta: journal des traducteurs, no. 43 (2), p. 164. <https://www.erudit.org/en/journals/meta/1998-v43-n2-meta171/003410ar/> .
- Lee, Hyang (2006) «Révision: Définitions et paramètres», in: Meta, no. 51 (2), pp. 410-419.
- Lussier, D. (1992) «Évaluer les apprentissages dans une approche communicative», Paris: Hachette, col. Autoformation, pp. 38-55.
- Martínez Melis, Nicole (2001) «Évaluation et didactique de la traduction: Le cas de la traduction dans la langue étrangère», Thèse de doctorat, Universitat Autònoma de Barcelona. <http://www.tdx.cat/handle/10803/5251>, (Consultée, le 10.04.2021).
- PORCHER, L. (1977) «Note sur l'évaluation», Paris, Langue française, 36, Persée, p. 111.